

Monsieur Rémy Rebeyrotte
Député de Saône-et-Loire

Monsieur le Député,

Avec la disparition de la taxe d'habitation, les communes n'ont plus que deux taxes fiscales pour assurer leurs ressources budgétaires.

Une grande vigilance est donc nécessaire sur les dotations. La dotation globale de fonctionnement, la DGF, représente souvent autour de 15 à 20% des recettes des communes, ce qui est significatif. Or, l'attribution de cette dotation soulève plusieurs questions.

1/ Des règles de répartition injustes.

En dépit des demandes répétées des élus ruraux, les règles de répartition de la Dotation globale de fonctionnement entre communes demeurent toujours aussi injustes.

La part de la **Dotation Forfaitaire** par habitant varie du simple au double entre une commune urbaine et une commune rurale. Cette situation est injustifiable. Le constat est ancien, il faut réduire cette inégalité, chaque année on en parle..., mais la situation ne change pas !

Un autre constat défavorable concerne la Dotation de solidarité rurale (DSR). En Saône-et-Loire, 136 communes de Saône-et-Loire émargent au titre de la D.S.R.. De nombreux Maires nous ont fait part de leur étonnement en découvrant la liste des communes attributaires ; cette dotation en principe ciblée sur le rural, comme son nom l'indique, voit les villes largement destinataires.

2/ La variation non encadrée d'une année sur l'autre

- La répartition de la DGF, pour l'année 2021 a posé de nombreuses difficultés. Si le montant de celle-ci est certes globalement stable ; cette année encore, 335 communes du département ont connu une diminution de la dotation, contre 229 qui ont connu une augmentation.
- Les communes rurales sont mises en difficulté par ces variations parfois fortes. 7 communes rurales ont enregistré une baisse 2021/2020 supérieure à 20%.
- Le calcul de la DGF est complexe, cela accentue l'incompréhension des élus concernés, qui ne voient pas pourquoi leur dotation diminue fortement.

Dans l'attente de votre position dans le cadre de la Loi de Finances 2022, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'UMCR71.



Jean-François FARENC